

## Service des affaires sociales et de la petite enfance

Premier événement notoire de l'année, la séparation des activités culturelles et sociales est effective depuis le 1<sup>er</sup> avril. Ainsi, suite à la création du service de la culture, le service des affaires sociales et de la petite enfance, puisque c'est sa nouvelle appellation, peut désormais concentrer ses forces sur ces deux domaines en pleine expansion. Hormis les activités récurrentes dont vous trouverez les informations plus loin, le service a participé à la réalisation ou développement de plusieurs projets.

Concernant la petite enfance tout d'abord, la fin des travaux du nouveau centre socioculturel d'Ecublens (CSCE) a permis, quatre ans après le premier coup de crayon, de concrétiser la volonté affichée de la Municipalité d'accroître les places d'accueil préscolaire (Domino et Les Moufflets) sur notre commune et de créer les premières structures d'accueil parascolaire (UAPE Domino et APEMS).

Malgré des conditions difficiles au moment d'emménager dans les nouveaux locaux, les enfants ont pu être accueillis aux dates prévues. Tout cela n'aurait pas été possible sans une implication extraordinaire des équipes et des directions respectives avant, pendant et après les déménagements. Qu'elles en soient encore une fois remerciées par ces quelques lignes. Ces nouvelles places d'accueil impliquent également une forte croissance de l'activité administrative assumée par le service des affaires sociales et de la petite enfance en faveur du réseau AJESOL, et ce, d'autant plus qu'une structure d'accueil parascolaire a également vu le jour simultanément à St-Sulpice.

Toujours dans les bâtiments, mais cette fois en faveur des aînés et des personnes à mobilité réduite, la construction des logements protégés de la Résidence du Bois s'est achevée cet été. Ainsi, elle a vu, dès septembre, ses premiers locataires prendre possession des 43 appartements de 2 et 3 pièces, finalisant le gros travail de traitement des nombreux dossiers de candidatures reçus par la commission d'attribution à laquelle participe le service des affaires sociales. Le CMS, qui occupe la quasi-

totalité du rez-de-chaussée, a précédé tout le monde, puisqu'il a emménagé dès les premiers jours du mois d'août. Les 11 studios prévus pour les étudiants ont quant à eux attendu la rentrée académique en septembre pour voir arriver les premiers locataires.

Toujours en faveur de nos aînés, l'enthousiasme exprimé par tous les participants dans le cadre du « Diagnostic communautaire » entrepris en 2011, ainsi que le rapport final très positif de Pro Senectute livré en début d'année, ont motivé la Municipalité à poursuivre « l'aventure » avec Pro Senectute, pour quatre années supplémentaires, avec le projet « Quartiers solidaires ». De la phase étude, nous sommes arrivés, avant l'été, à une phase de développement et de réalisation de projets. Ainsi, des après-midi jeux ont vu le jour et un forum inter-générationnel a été organisé le 13 octobre. De nombreuses autres activités sont d'ores et déjà prévues pour 2013.



Concernant le logement, le nouveau règlement sur les logements propriété de la commune est entré en vigueur durant l'été. Son application ne pouvant pas être rétroactive, il faudra attendre plusieurs années pour qu'il déploie son plein effet pour le bâtiment de la route du Bois 2-4. Par contre, il sera applicable pour celui du chemin de Veilloud 5-7 lors de sa prochaine arrivée sur le marché libre, soit dans le courant de l'année prochaine, dès qu'il sera libéré du contrôle de l'Etat. A fin 2012, ce ne sont que deux appartements qui, suite à un changement de locataire, sont soumis aux nouvelles règles d'occupation, sans toutefois bénéficier de l'aide communale.

Logement toujours, avec le démarrage de la construction de « l'Oiseau de l'Ouest » par la Maison ouvrière, qui bénéficie d'un DDP sur la parcelle communale n° 15. Ce bâtiment subventionné, sis au chemin de la Forêt, comprendra 54 appartements de 1 à 5 pièces et inclura également une garderie et un local pour les sociétés.

Suite à des retards dus à des travaux initiaux plus conséquents que prévu en raison de la nature du terrain, la mise à disposition de ces nouveaux logements à loyers modérés n'interviendra pas avant le printemps 2014.



### Personnel

Le service des affaires sociales, auquel sont rattachés l'accueil familial de jour et le jardin d'enfants « Les Moufflets », est composé de l'effectif suivant :

- Chef de service
- 2 collaboratrices (⇒ 31.03.2012) 150 %  
3 collaboratrices (dès 01.04.2012) 210 %
- Coordinatrice accueil familial de jour 60 %
- Jardin d'enfants « Les Moufflets »  
3 personnes (⇒ 31.08.2012) 132.7 %  
4 personnes (dès 01.09.2012) 184.5 %

### Perspectives

Les projets initiés suivants se poursuivront ou se finaliseront en 2013 :

- Dans le cadre des prestations en faveur de l'AJESOL, les démarches collaboratives entreprises avec les structures d'accueil seront poursuivies pour tendre autant que possible à une certaine unité de fonctionnement et de traitement.
- La consolidation de l'AJESOL, qui a subi une forte évolution depuis sa création, semble également indispensable, tout comme la défense de ses intérêts auprès de la FAJE, notamment par le biais

de notre participation à sa Chambre consultative.

- L'introduction du RDU (revenu déterminant unifié), dans les paramètres de la politique tarifaire du réseau, sera également un gros défi à réaliser. Une mise en œuvre qui ne sera pas sans conséquence au niveau des barèmes de l'AJESOL et de son fonctionnement, sans oublier qu'un des objectifs principaux sera celui de maîtriser les coûts à charge des communes participantes.
- En ce qui concerne le logement, plusieurs pistes seront étudiées, en collaboration avec les instances cantonales, afin de soumettre des propositions de développement de prestations sur le sujet. L'une d'entre-elles pourrait être l'aide individuelle au logement.
- La poursuite de la construction de « l'Oiseau de l'Ouest » sera également une des activités de l'année 2013, par la commission d'attribution des logements qui devra commencer ses travaux, et par l'aménagement des deux locaux dont la commune pourra bénéficier dans ce bâtiment (local des sociétés et garderie).
- Pour nos aînés et dans le cadre de « Quartiers solidaires », un soutien continuera à être apporté par le service à Pro Senectute, afin que les différents projets émergeant des habitants puissent non seulement se réaliser, mais surtout se reposer sur des bases suffisamment solides pour être pérennisées.
- L'entrée en vigueur de la taxe au sac, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013, touche également ce service puisqu'il est chargé de mettre en application la directive qui concerne les mesures sociales d'allègement de la taxe. Il s'agira de mettre en place un processus rationnel afin d'assurer la distribution des rouleaux de sacs gratuits prévue.

La liste non-exhaustive qui précède montre bien les nombreuses tâches qui incombent au service des affaires sociales et de la petite enfance et confirme, si besoin était, qu'il était temps qu'un service propre au dicastère des affaires culturelles, sportives, jeunesse, intégration et églises, soit créé.

## AIDES COMMUNALES ET SUBVENTIONS

### Bons de repas

Les bénéficiaires de prestations complémentaires, qui ont leur domicile sur la commune, reçoivent un carnet de 15 bons (valeur Fr. 5.- x 15) deux fois dans l'année.

#### Pour le 1<sup>er</sup> semestre 2012

333 bénéficiaires, mais seulement 191 personnes, ont réclamé leur carnet<sup>1</sup> (soit 2'955 bons de repas).

#### Pour le 2<sup>e</sup> semestre 2012

357 bénéficiaires, mais seulement 190 personnes, ont réclamé leur carnet (soit 2'850 bons de repas).

2'735 bons ont été utilisés dans un restaurant d'Ecublens, 2'465 à Renens et 55 à Chavannes-près-Renens.

### Allocation de Noël

Une allocation de Fr. 60.- a été versée à 336 bénéficiaires de prestations complémentaires vivant à leur domicile<sup>2</sup>, pour un montant total de Fr. 20'160.-.

### Traitement d'orthodontie

Trois participations au financement pour traitement d'orthodontie ont été accordées.

### Conservatoires et écoles de musique

Deux participations au financement des écolages auprès des conservatoires et écoles de musique ont été accordées.

### Aides financières d'urgence

Durant l'année écoulée, 13 familles ou personnes ont bénéficié d'une aide financière :

- soit des aides pour des frais d'obsèques;
- soit des aides casuelles diverses dans des situations particulières.

<sup>1</sup> Il va sans dire que les carnets sont envoyés aux personnes à mobilité réduite et qui en font la demande.

<sup>2</sup> Cette allocation n'est pas versée aux personnes vivant en EMS.

### Donations spéciales

Grâce à la générosité de deux donateurs privés, nous avons pu, en fin d'année, d'une part, avec la collaboration du CSR, remettre à 14 familles des bons d'achat à faire valoir dans les magasins d'une grande chaîne alimentaire et, d'autre part, avec la collaboration de l'AAS, attribuer à 20 bénéficiaires ou familles des bons valables au centre commercial du Croset. Un don a également pu être effectué à l'Association des familles du Quart Monde pour l'organisation de sa fête de Noël, ainsi qu'au Repas du Bonheur pour l'organisation de ses repas de fin d'année.

### Dons aux institutions – Fondations

En fin d'année, une aide financière sous forme de dons, a été octroyée à 39 institutions s'occupant, entre autres, de familles en difficultés sociales, médico-sociales ou de réinsertion professionnelle, agissant tant sur un plan local, régional, cantonal, romand, national que tiers-mondiste, pour un montant total de Fr. 25'000.-.

De nombreuses demandes de participations financières nous parviennent également en cours d'année; il nous est difficile d'y répondre positivement au vu du budget que nous avons à disposition. Dans la mesure où ces aides sont octroyées à des associations qui font un travail souvent bénévole pour soulager les différents maux de notre société, elles sont, par transitivité, destinées à favoriser l'action bénévole.

### Subventions aux institutions et associations

Les institutions et associations suivantes bénéficient d'une subvention annuelle :

- Afiro
- Association des familles du Quart Monde de l'Ouest lausannois
- Association Lire et Ecrire
- Association Présence, aumônerie de rue
- Centre social protestant
- Club des aînés de la paroisse de Chavannes-Epenex
- Entraide familiale de Renens et environs
- La Fédération vaudoise de coopération
- Français en jeu
- Le Défi, permanence chômage
- Medair.

Montant total des subventions octroyées : Fr. 58'200.-.

### Nonagénaires – Entrée dans la 100<sup>e</sup> année et plus

Les Autorités communales ont fêté en 2011 :

- 14 nonagénaires (5 à domicile et 9 en EMS) qui ont chacun reçu une édition originale d'un journal du jour de leur naissance et une terrine de fleurs des mains du (de la) représentant(e) de la Municipalité. Ces deux objets accompagnent la traditionnelle tourte pour les personnes se trouvant en EMS et le fauteuil voltaire ou un autre cadeau au choix pour les jubilaires résidant à domicile.
- 2 x 99<sup>e</sup>, 3 x 100<sup>e</sup> et 2 x 101<sup>e</sup>.

### Sortie des aînés

Le mercredi 20 juin 2012, 466 participants (sur 1'666 invités) ont participé à une croisière sur le lac, à bord du « Lausanne ».

Cette sortie en bateau n'a lieu qu'une fois par législature.

Après un embarquement au Port d'Ouchy, le cap a été mis sur Vevey, Chillon, Saint-Gingolph, Evian, Thonon puis retour à Ouchy.

La journée fut animée par l'excellent Bourbon Street Jazz Band.



### Transport des personnes à mobilité réduite

Cette prestation est offerte aux personnes vivant à domicile et ne pouvant pas utiliser les transports publics. Elle leur permet d'effectuer huit transports par mois au prix de Fr. 3.- par course, ce qui correspond au

prix d'un billet de transports publics pour 2 zones. Cette participation devra toutefois être augmentée afin de s'ajuster au prix actuel d'un tel billet (Fr. 3.50).

Les personnes désirant bénéficier de cette prestation sont soumises à une évaluation qui s'effectue, pour notre commune, auprès du CMS qui déterminera, si le besoin est avéré, lequel des deux transporteurs officiels (THV ou Taxi Services) sera le mieux adapté.

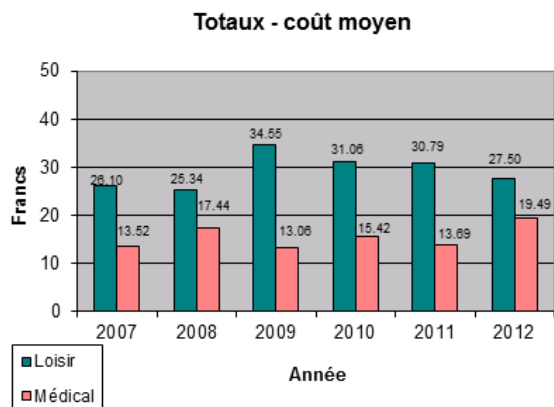
Cette prestation est régie par une convention signée entre les communes et le SASH (service des assurances sociales et de l'hébergement du Canton de Vaud). La collaboration a débuté en 2005. Elle découlait de la volonté du Conseil d'Etat et du Grand Conseil de promouvoir le maintien à domicile des personnes dépendantes et de celle des communes, appliquant déjà un système de subventionnement, de pouvoir maîtriser le coût moyen des courses subventionnées.

Cette convention a été reconduite tacitement pour l'année 2013.

A l'instar de quelques communes, les personnes en EMS bénéficient aussi de la subvention à Ecublens, mais sont exclues de la procédure d'évaluation par le CMS. Nous espérons que, dans le cadre de ces nouvelles négociations, l'intégration de cette population dans le processus d'évaluation et de choix du transporteur soit décidée, ce qui permettrait de faire baisser les coûts, les transports étant actuellement assurés uniquement par THV.

Quelques chiffres :

	Nombre de bénéficiaires	Nombre de courses subventionnées	Coût moyen par course (en Fr.)
<b>2012</b>	<b>55</b>	<b>797</b>	<b>23.78</b>
<b>2011</b>	46	903	25.73
<b>2010</b>	58	870	26.85
<b>2009</b>	56	830	28.29
<b>2008</b>	48	811	24.24
<b>2007</b>	53	814	23.84



## AUTRES TÂCHES

### Ordonnances d'expulsion – Exécutions forcées – Garde-meubles

Au total, 2 procédures d'expulsion ont été engagées en 2012.

Seule une expulsion a donné lieu à un dépôt au garde-meubles.

Au 31 décembre 2012, un lot était entreposé au garde-meubles.

L'entreposage des meubles a été confié à un garde-meubles professionnel. Il est limité à 3 mois (prolongation possible selon la situation). Passé ce délai et après avoir respecté les dispositions légales, si le propriétaire ne reprend pas possession de ses biens, ceux-ci sont liquidés.

### CONFÉRENCE DES MUNICIPAUX ET RESPONSABLES DES AFFAIRES SOCIALES DE L'OUEST

Ces rencontres (5 en 2012) ont pour but premier d'étudier, de partager, sur toute une série de questions touchant à la palette des affaires sociales, et d'essayer d'harmoniser les pratiques. Ces rencontres ont lieu à tour de rôle dans une des huit communes. Les sujets suivants ont notamment été abordés :

- Revenu d'insertion.
- Réseaux d'accueil de jour des enfants.
- Transports des personnes à mobilité réduite.
- Prévention de l'endettement et soutien au désendettement.
- ARCOS.
- Plan canicule.
- Soutien aux chômeurs.

- Demandes de soutien d'associations régionales.
- Logements sociaux et prévention des expulsions.
- Taxe au sac.

La Conférence reçoit aussi sur demande des institutions ou associations œuvrant dans nos communes.

## TRAVAIL – ENTREPRISES – CHÔMAGE

Bien que l'office du travail n'existe plus depuis début 2006, le service traite tous les objets liés au travail.

Ainsi, le registre des entreprises et indépendants, le suivi du chômage, les relations avec l'ORP et l'organisation d'emplois d'insertion dépendent de notre service.

### Chômage

- Nombre de demandeurs d'emploi au 31 décembre 2011 : <sup>3</sup> 428
- Nombre de demandeurs d'emploi au 31 décembre 2012 : 455

### Emplois d'insertion

En collaboration avec le CGPI (centre vaudois de gestion des programmes d'insertion), 2 postes sont mis à disposition dans les services des bâtiments et des travaux. Le but de ces emplois d'insertion subventionnés, d'une durée de 3 ou 6 mois, est d'acquérir de nouvelles connaissances et surtout de maintenir un rythme de travail.

Un troisième poste a été également créé à la bibliothèque communale au profit d'une personne qui souhaitait suivre la formation d'aide bibliothécaire et entamer une reconversion professionnelle.

### Registre des entreprises et indépendants

Nous avons à fin 2012 : 741 entreprises (y c. EPFL)  
Qui occupent 12'476 personnes

<sup>3</sup> Comprend aussi les personnes qui touchent les indemnités de chômage

Durant l'année 2012, nous avons enregistré :

Nouvelles entreprises :	98
Départs d'entreprises :	57
Mutations diverses :	712
(changements d'adresse, de statuts, de directeur ou autre).	

Pour gérer ce registre des entreprises et indépendants, il a fallu envoyer 136 questionnaires.

### OFFICE COMMUNAL DU LOGEMENT

Comme chaque année, l'office communal du logement est mandaté par le service cantonal de recherche et d'information statistiques du Canton de Vaud (SCRIS), afin de recenser les logements et les locaux industriels et commerciaux disponibles.

Les chiffres concernant la Commune d'Ecublens pour l'année 2012 se présentent comme suit :

Au 1<sup>er</sup> juin 2012, 6 appartements étaient vacants sur la Commune d'Ecublens (contre 4 en 2011).

En parallèle, quelques informations concernant 3 communes voisines :

#### Bussigny-près-Lausanne

5 logements étaient disponibles en 2012 (7 en 2011).

#### Chavannes-près-Renens

3 logements étaient disponibles en 2012 (13 en 2010).

#### Lausanne

106 logements étaient disponibles en 2012 (89 en 2011).

Le taux de logements vacants dans le Canton de Vaud au 1<sup>er</sup> juin 2012 est de 0.6 % (0,5 % en 2011). Selon le SCRIS, 1,5 % est le taux de référence comme signe d'un marché équilibré.

L'estimation du parc de logements, faite par le SCRIS au 31 décembre 2011, attribue 5'292 logements à la Commune d'Ecublens.

Inscriptions pour des appartements subventionnés au 31 décembre 2012 :

1 ou 1,5 pièce	5
2 ou 2,5 pièces	22
3 ou 3,5 pièces	24
4 et 5 pièces	20

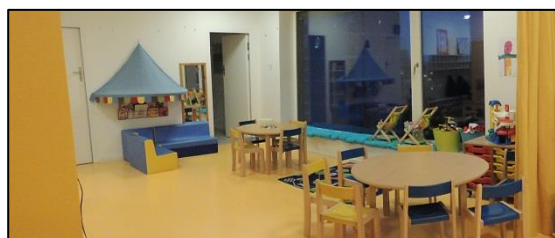
**Total** **71**  
=====

Au 31 décembre 2011, nous recensons 72 demandes. Une mise à jour de la validité de ces inscriptions se fait.

Nombre d'appartements subventionnés avec l'aide de la commune :

- Chemin de Veilloud 5-7 et route du Bois 2-4: 50 appartements.
- Route Neuve 16-18 et chemin de la Chiésaz 2-4: 32 appartements.

### JARDIN D'ENFANTS « LES MOUFLETS »



2012, une grande année pour « Les Mouflets », puisque la sortie de terre du centre socioculturel a permis au jardin d'enfants d'en sortir également, ou plutôt de son sous-sol du collège Neptune.

Ce fût en conséquence l'été de tous les chamboulements pour l'équipe d'éducatrices qui, magnifiquement organisées, ont géré les enfants, les nouvelles inscriptions, l'aménagement des nouveaux locaux, le déménagement et enfin l'ouverture des « Mouflets nouveaux » avec deux demi-journées supplémentaires d'accueil. Ce sont donc près de 90 enfants de nationalités différentes qui se sont partagé les 20 places quotidiennes mises à leur disposition.

Ouvert 9 demi-journées par semaine durant les périodes scolaires soit, le matin de 8 h 30 à 11 h 30 et l'après-midi de 13 h 30 à 16 h 30 (à l'exception du mercredi après-midi), le jardin d'enfants « Les Mouflets » est aussi un lieu d'accueil d'urgence pour les trois communes du réseau AJESOL depuis septembre 2010. Cette prestation, subven-

tionnée par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), se veut être une solution de secours pour les parents « empêchés ».

« Les Mouflets » accueillent les enfants dès l'âge de 2 ½ ans jusqu'à l'entrée à l'école enfantine, à raison de 2 demi-journées par semaine et 3 uniquement l'année avant l'école enfantine.



Serge Nicod  
Chef du service des affaires sociales  
et de la petite enfance

◆ ◆ ◆ ◆

## Accueil familial de jour

(Structure d'Ecublens, Chavannes-près-Renens et Saint-Sulpice)

### Situation accueillantes 2012

Accueillantes au 01.01.2012	41
Accueillantes au 31.12.2012	43
• Ecublens	25
• Chavannes-près-Renens	16
• Saint-Sulpice	2
• Candidates intéressées à devenir accueillantes	24

### Evaluations socio-éducatives 12

• Renoncent	9
• Renoncent sur demande de la coordinatrice	3

### Autorisations provisoires délivrées 12

• Ecublens	7
• Chavannes-près-Renens	4
• Saint-Sulpice	1

### Démissions 2012

#### Ecublens

• Renoncent	4
• Déménagé	1

Chavannes-près-Renens 5

24 candidates ont manifesté de l'intérêt à devenir accueillantes en milieu familial. 9 personnes n'ont pas donné suite à leur candidature après avoir eu connaissance des conditions salariales. Nous avons encouragé 3 candidates à renoncer car elles ne remplissaient pas les critères d'admission.

A la suite des entretiens d'évaluations socio-éducatives menés auprès des candidates, seules 12 autorisations provisoires d'accueil ont été délivrées.

9 accueillantes ont démissionné en cours d'année et une a déménagé hors commune.

Une personne travaillant au noir, a été dénoncée. Après l'évaluation réalisée, elle a rejoint le réseau. A ce propos, il est difficile d'obtenir des preuves quant à des éventuels accueils contre rémunération.

### Placements 2012

Types de services rendus pour les enfants habitant	Ecublens	Chavannes-près-Renens	St-Sulpice	Total
Placés	54	46	14	114
En attente	9	5	3	17
Solution trouvée par les parents	11	10	1	22
Placement en garderie	15	14	4	33
Demande annulée	7	4	1	12
Pas de nouvelles des parents	4	-	1	5
Accueil autre réseau	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>79</b>	<b>24</b>	<b>203</b>

Placements 2012	Ecublens	Chavannes-près-Renens	St-Sulpice	Total
Résiliations contrats placements	49	38	7	94
Placements effectifs au 31.12.2012	63	65	16	144

Le nombre de demandes effectuées pour l'année 2012 est de 203. Au total, nous avons placé 114 enfants. Par rapport à l'année dernière, nous constatons une légère diminution des demandes de placement. En revanche, il est à noter que le nombre de places est en nette augmentation. Nous sommes passés de 79 à 114, avec un effectif, au 31 décembre 2012, de 144 (y compris les écoliers).

Cette année, nous avons recensé deux cas de situations conflictuelles, ce qui a eu comme conséquence l'arrêt du placement des enfants.

D'autre part, les parents viennent régulièrement dans nos bureaux pour obtenir des renseignements sur le fonctionnement de la structure, les démarches à entreprendre en vue d'un placement, les coûts, etc.

Nous sommes confrontés régulièrement à des parents placeurs qui ne paient pas leurs factures dans les délais impartis, ce qui occasionne un surcroît de travail tant au niveau administratif (envoi des rappels, mise en poursuite, arrangements de paiements) que social (contacts avec les parents, les accueillantes). Nous devons parfois mettre un terme au placement, ce qui signifie, dans ces cas extrêmes, replacer un autre enfant auprès de l'accueillante. Au vu de l'offre et de la demande, ceci n'est pas toujours possible.

On dénombre un total de 50'785.50 heures facturées aux parents.

Enfin, la recherche des places d'accueil nécessite du temps. Les démarches entreprises n'aboutissent pas toujours, ce qui est parfois décourageant.

### **Formation accueillantes**

En 2012, 10 personnes pratiquant leur activité depuis moins de 18 mois, ont suivi, avec succès, le cours de préparation à l'activité d'accueillante en milieu familial réparti sur 8 soirées de 3 heures. La remise des attestations a eu lieu le 10 décembre à la Galerie du Pressoir à Ecublens. Ce moment, qui se veut convivial, permet de créer des contacts plus étroits avec les accueillantes et la responsable de formation.

Par ailleurs, toutes les accueillantes ont participé à la rencontre annuelle de soutien obligatoire, organisée par la Communauté d'intérêt pour l'accueil familial de jour.

Elles ont, en outre, participé à la rencontre annuelle organisée par le service. Lors de cette soirée, une conférence-débat intitulée « Comment se situer en tant qu'accueillante entre les besoins, les désirs et les limites » a été mise sur pied avec, comme intervenante, Mme Marie-Josée La Casa, psychologue.

Notons que lors de ces rencontres, les accueillantes peuvent créer des contacts avec leurs pairs, partager leurs expériences, en particulier leurs difficultés, tout en respectant le devoir de discrétion auquel elles sont tenues. En outre, cela leur permet de ne pas rester seule face à leurs préoccupations et de se questionner sur leur pratique. La présence des Autorités et de la coordinatrice est aussi là pour reconnaître leurs efforts et leur témoigner de la reconnaissance. Surtout, il ne faut pas oublier que c'est le bien-être de l'enfant qui demeure le centre de notre attention.

L'amélioration de leurs conditions de travail reste une préoccupation constante. A ce propos, la Municipalité a décidé de défrayer les accueillantes pour les formations obligatoires, soit une indemnité de Fr. 100.- pour la formation de base et de Fr. 30.- pour les rencontres de soutien.

### **Activités**

Nous pouvons dire que l'année 2012 a été marquée par la consolidation des liens avec les accueillantes, soit par des contacts téléphoniques fréquents ou des visites. Ce ne sont pas moins de 54 visites au domicile des accueillantes (y compris les enquêtes sociales pour donner les nouvelles autorisations) qui ont été effectuées.

Ces visites permettent de passer plus de temps avec ces personnes que lors d'entretiens téléphoniques ou de leurs passages au bureau. C'est l'occasion de faire le point avec elles, d'évaluer leur pratique, leur motivations et d'échanger sur les difficultés rencontrées. L'objectif étant d'assurer un meilleur suivi des enfants et de promouvoir la qualité de l'accueil.



Lorsque les accueillantes rencontrent des difficultés avec un enfant placé, elles peuvent solliciter de l'aide pour en parler, se rassurer, avoir un avis sur la situation. En plus du rôle de contrôle et de surveillance, nous assurons un rôle de soutien ou de médiation en cas de conflits. Nous préconisons et encourageons, avant tout, le dialogue entre parents et accueillantes, car nous pensons que c'est le meilleur moyen de surmonter les difficultés rencontrées avec leur enfant en utilisant leurs propres ressources.

### Collaboration

La structure AFJ entretient des contacts réguliers avec les partenaires que sont, le Centre social régional, l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE), les écoles de formation (EESP), la Fondation d'accueil de jour des enfants (FAJE), la Communauté d'intérêt pour l'accueil familial de jour (CIAFJ), ainsi qu'avec d'autres associations en lien avec la petite enfance.

Un fait marquant de l'année a été la création de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE), sous la direction de Mme Patricia de Meyer, dès le 1<sup>er</sup> septembre 2012. La mission de veiller sur la cohérence, sur le plan cantonal, en matière d'accueil familial de jour, notamment pour l'exercice du régime d'autorisation et de surveillance, est maintenant confiée à ce service, précédemment de la compétence du service de protection de la jeunesse.

En 2012, il y a eu 5 rencontres organisées par l'OAJE avec les coordinatrices du Grand Lausanne. Ces moments de partage et de réflexion sont fort appréciés et constituent un appui considérable, en particulier lorsque la coordinatrice travaille seule sur le terrain.

Un autre fait marquant est le départ à la retraite de Mme Michèle Rudaz, chargée d'évaluation des milieux d'accueil à l'Office de l'accueil de jour des enfants, au mois de juin 2012. Sa sensibilité, son esprit d'ouverture et son engagement actif dans le domaine de la petite enfance ont largement contribué à gagner la confiance et le respect de divers partenaires. Avec les nominations de Mmes Véronique Lozet et Eliette Van Griettuysen, qui se par-

tagent un poste à 100 % (50 % chacune), la relève est assurée.

Par ailleurs, une rencontre a été organisée au Centre social régional avec les assistants sociaux et les coordinatrices de l'Ouest lausannois, ce qui nous a permis de clarifier nos collaborations pour un travail plus optimal.

### Divers

La coordinatrice a terminé avec succès sa formation, avec obtention de son diplôme de coordinatrice de l'accueil familial de jour, à la clé.

### Conclusion

Les accueillantes réalisent un travail de qualité auprès des enfants accueillis, elles assument une grande responsabilité, leur reconnaissance n'est pas toujours à la hauteur de leurs espoirs, ce qui entraîne parfois de la démotivation. Il y a bien entendu encore du chemin à parcourir et les enjeux sont grands, mais nous restons confiants face aux défis qui nous attendent.

*Au nom de l'accueil familial  
Maria Gomez  
Coordinatrice de la structure*

